

"6D"
Société civile
Au capital de 1.500,00 €
Siège social : SAINT WITZ (95470), 8 allée du Jardin de la Cure
R.C.S. : 539 513 200

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,

Le 5 septembre, à heures et minutes,

Les associés de la Société civile "6D", au capital de 1.500,00 €, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en l'Etude Notarial de Maître Sylvie MAENE-BARRE, notaire à CLERMONT (Oise), 10 rue Gérard de Nerval, sur la convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel DAUSSE, gérant de la société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :

38 PARTS, ci38

Il constate que sont présents à la réunion :

- Madame Elisabeth DAUSSE, propriétaire de :

38 PARTS, ci38

- Monsieur Grégory DAUSSE, propriétaire de :

20 PARTS, ci20

- Monsieur Charles DAUSSE, propriétaire de :

20 PARTS, ci20

Total des parts présentes :116

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ORDRE DU JOUR -

Retrait d'un associé de la société par suite de son décès, à savoir Madame Yvette DAUSSE et constatation du transfert des parts appartenant à la défunte.

Le président rappelle que :

Madame Yvette Claire Ginette CAMUS, en son vivant retraitée, demeurant à MONTMORENCY (95160), 124 avenue de la Division Leclerc,
Née à PARIS (75020), le 03 juillet 1933.
Veuve en uniques noces de **Monsieur Gilbert Alfred DAUSSE**.
N'étant pas liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidant en France.
Était associée de la société et possédait 14 parts numérotées de 137 à 150.

Il fait part à l'assemblée que :

Madame Yvette DAUSSE est décédée à EAUBONNE (95600), le 22 décembre 2023.

Et laisse pour lui succéder un unique héritier, à savoir Monsieur Daniel DAUSSE, lui-même.

Un certificat de mutation des parts appartenant à la défunte a été établi par Maître Sylvie MAENE-BARRE, notaire à CLERMONT (Oise), le 27 juin 2024.

En conséquence, il demande à l'assemblée de bien vouloir lui donner tous pouvoirs à l'effet de mettre à jour les statuts de la société au nom et pour le compte de la société, afin de constater le transfert des parts appartenant jusqu'alors à la défunte, à son profit.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix la résolution unique suivante figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Daniel DAUSSE, à l'effet de mettre à jour les statuts de la société afin de constater le retrait d'un associé, en la personne de Madame Yvette DAUSSE et de constater la mutation des parts appartenant à cette dernière, à Monsieur Daniel DAUSSE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant.

Conformé

